



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 91446

Texte de la question

M. Dominique Dord remercie M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de bien vouloir lui préciser les échéances et les modalités du remboursement du prêt de 50 millions d'euros, accordé par l'Agence française de développement au gouvernement tunisien pour le financement d'un programme de mise à niveau des établissements hôteliers. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le dossier présenté par l'Agence française de développement lors du conseil de surveillance précise que le concours s'étendra sur une période de dix-sept à vingt ans et fera l'objet d'une période de grâce maximale de sept ans. Dans ce contexte, le remboursement se fera en vingt échéances semestrielles d'environ 2,5 MEUR à partir de 2013. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt variable égal à Euribor - 1 % (soit 1,89 % au 15 mai 2006), équivalent (au 15 mai 2006) à environ 3,25 % en taux fixe, avec paiement d'échéances semestrielles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91446

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3789

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7081